

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024

Finances – Administration Générale – Personnel

Détérioration du terrain de football / mandat pour représenter la commune au tribunal ;
Tirage au sort, à partir de la liste électorale, des jurés de la liste préparatoire d'assise 2025 ;

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Détérioration d'une table au restaurant scolaire / montant à refacturer aux familles concernées ;

Aménagement – Urbanisme – Environnement

Construction de logements sociaux au lotissement des Chaumes / changement de constructeur ;

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Présentation de la convention d'utilisation des salles ;
Proposition de noms pour la salle polyvalente ;

Voirie et chemins ruraux

Questions diverses

*Compte-rendu des commissions communales et intercommunales ;
Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ;
Calendrier des réunions et permanences au bureau de vote pour les élections Européennes.*

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 30 avril 2024

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, ARRIVE Benjamin, BERNARD Emeline, BOUDAUD Christina, COLONNIER Richard, BREMAND Géraldine, JOSSET Nicole, METAYER Stéphane, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent

Absents excusés : LAGET Steven pouvoir à Nicolas ALLIN, RAGON Claudine pouvoir à Géraldine BREMAND, BARRETEAU Angéline

M Francis GUÉRY est désigné secrétaire de séance.

| Membres en exercice | Présents | Votants | Quorum |
|---------------------|----------|---------|--------|
| 19 | 16 | 18 | 10 |

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 8 avril 2024 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

D29-2024 - OBJET **Détérioration du terrain de football / mandat pour représenter la commune au tribunal**

Monsieur Le Maire explique que la commune a porté plainte contre les personnes ayant détérioré le terrain de football à l'automne.

Un règlement à l'amiable n'ayant pas été possible l'affaire sera jugée le 17 mai 2024 au Tribunal de la Roche sur Yon. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour représenter la commune et en défendre les intérêts. En son absence il propose de donner pouvoir à M Anthony Carteau, adjoint en charge du sport. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire et en son absence, Monsieur Anthony CARTEAU, à représenter et défendre les intérêts de la commune en première instance et ce jusqu'à épuisement des voies de recours.

Jury d'assises 2025 :

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, les personnes ayant les numéros ci-dessous composeront la liste préparatoire des jurés pour 2025. Ils recevront un courrier les en informant.

Numéros tirés au sort : **342-526-725-851-1162-1272.**

Autres points abordés :

Point sur le projet de construction de la nouvelle déchèterie.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

D30-2024 - OBJET **Détérioration d'une table au restaurant scolaire / refacturation aux familles concernées**

Mme Soulard en charge des affaires scolaires explique que des enfants ont détérioré une table achetée en 2022 au restaurant scolaire. Les parents ont souhaité demander une prise en charge par leur assurance ce qui n'a pas pu être possible. De son côté, la commune, compte tenu du montant de la franchise, ne peut pas demander l'indemnisation par son assurance.

Il a donc été expliqué aux familles concernées que le montant de l'acquisition de la nouvelle table leur serait refacturé, libre à eux de reprendre la table abîmée en contrepartie conformément à ce qui avait été envisagé en commission des affaires scolaires.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce point, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DIT que le prix de l'acquisition de la nouvelle table, frais de port inclus, sera refacturé à part égale aux deux familles concernées.

PRECISE que le prix servant au calcul sera le prix HT

Autres points abordés :

- Assemblée Générale Solidarité Transport : restitution des points abordés et des chiffres présentés
- Opération Bol de riz : au bénéfice de l'association Diamantine ton cœur

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

D31-2024 - OBJET **Construction de logements sociaux au lotissement des Chaumes / changement de constructeur**

Monsieur GUÉRY, rappelle au conseil municipal qu'il a délibéré le 11 avril 2023 dans le but de céder deux terrains, lots 25 et 26 à Vendée Logement destinés à l'implantation de 2 logements sociaux (1 logement par lot).

Monsieur GUÉRY explique que nous avons appris récemment que c'est une autre entité du groupe « La Coopérative Vendéenne du Logement » qui allait construire aussi Vendée Logement nous demande de délibérer en ce sens.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** la cession des lots 25 et 26 à la « La Coopérative Vendéenne du Logement » aux conditions suivantes :

| | |
|--|--|
| Situation de l'opération | Lotissement communal « les Chaumes » : Lot 25 (224m ²) & lot 26 (226m ²) |
| Caractéristiques des logements | - 2 types III |
| Conditions suspensives usuelles | Obtention agrément de l'Etat en 2023 pour la réalisation de l'opération Obtention des garanties d'emprunts, Communauté de Communes et Conseil Départemental |

| | |
|-------------------------------|--|
| | 1 viabilisation tous réseaux par lot PC obtenu et purgé de tout recourt Etude géotechnique à fournir (GI) Acquisition du foncier au démarrage des travaux |
| Proposition financière | 11 000 € pour le lot 25 et 11 000 € pour le lot 26 = 22 000 € HT |

PREND ACTE que lesdits lots ci-dessus sont soumis à une TVA au taux réduit en vigueur (à titre indicatif, 5,5% à ce jour) et charge Monsieur le Maire de calculer cette dernière afin de l'appliquer aux lots pour en déterminer le prix TVA incluse.

CHARGE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, Madame la 1^{ère} Adjointe, de la mise en place de ce dossier et de signer l'ensemble des documents à intervenir dans cette affaire (notaire, divers, etc...).

ABROGE la délibération D30-2023

Autres points abordés :

- Réunion de la commission le 13 Mai à 20H
- *Projet de la salle : Restitution de la réunion avec le cabinet Frénésis le 24 avril*

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Points abordés :

- Organisation de la commémoration du 8 mai 1945.
- Bilan des activités Anim jeunes d'avril : sortie à Funshine
- Soirée remerciements le 22 mai, pour les personnes qui ont encadré les jeunes acteurs de la scénette qui s'est jouée en ouverture de la pièces de Théâtre.
- Réunion de la commission le 5 juin à 20H

Communication – Associations – Sports – Loisirs

D32-2024 - OBJET Proposition de convention d'utilisation des salles :

Monsieur CARTEAU, adjoint en charge de ce dossier, rappelle à l'assemblée que les salles municipales sont mises à la disposition des associations de la commune pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions.

Il rappelle que l'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

M CARTEAU explique qu'en commission il a été décidé d'établir une convention d'utilisation des salles à destination des associations utilisatrices. Il présente la convention et répond aux questions qui lui sont formulées.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la convention de mise à disposition des salles qui vient de lui être présentée ;

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire pour signer le document et veiller à son application

Autres points abordés :

Restitution de l'Assemblée Générale du palet. : le 12 juillet un tournoi est organisé pour faire découvrir cette activité

Dates des différentes Assemblées Générales à venir et des fêtes et manifestations sur la commune

Recueil des avis sur les noms de salle proposés par la commission : M Carteau présente les cinq noms retenus et en donne la signification

La Madone : le nom proposé est une référence géographique : la salle se situe dans la rue de la Madone

L'Art de la Vallée : fait référence à l'art pour les activités prédisposées à animer cette salle ainsi qu'à son lieu géographique, connexe à la vallée verte, lieu de promenade et de détente

ArcEnScène : jeu de mots avec arc en ciel : la grande scène de la salle sera le lieu de représentations diverses d'art et de manifestations festives multicolores

Artinéa : Le nom proposé est une contraction de l'art (présenté dans cette salle) et le mouvement gouleudoisien (par l'organisation de manifestations et fêtes locales)

Scène M Oie : référence à la scène : lieu physique de la salle et de la contraction de l'émotion générée (aime « M ») et du nom de notre commune (Oie) qui donne l'émoi, l'effervescence résultante du spectacle et de la représentation.

Via l'application Intramuros les Gouleudoisiens et Gouleudoisiennes seront invités à donner leur avis. La commission se réunira le 31 mai pour la restitution.

Voirie et chemins ruraux

Points abordés :

Les travaux réalisés entre la Machicolière et la Ridolière ont permis de mettre en évidence l'usure du réseau d'eau pluviale sur ce tronçon. Les buses ont été changées.

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

| | |
|--|---------------------------|
| Commission développement économique et agriculture | |
| Commission déchets et environnement | |
| Commission tourisme et sports | |
| Commission habitat et urbanisme | Restitution Francis Guéry |
| Commission petite enfance jeunesse affaires sociales | |
| Commission culture et communication | |
| Commission finances | |

Restitution par Nicole JOSSET de l'action de prévention pour les poux organisée au sein de l'école : très bon retour des enseignants et les enfants se sont montrés très intéressés.

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation : Le Conseil prend connaissance des différentes décisions prises par Monsieur le Maire depuis la dernière séance, dans le cadre de sa délégation.

Permanence Elections Européennes

Point sur les créneaux horaires restant à couvrir.

Conseils Municipaux 2024 à 20H

| | | | | |
|-------------------------------|-------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | | | | Lundi 3 juin |
| Lundi 1 ^{er} juillet | Lundi 9 septembre | Lundi 7 octobre | Lundi 4 novembre | Lundi 9 décembre |

Levée de la séance : 21H40
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 10 Mai 2024

| | |
|--|--|
| Le Maire : Jacky DALLET   | Le Secrétaire de Séance : Francis GUÉRY  |
|--|--|